

COMPTE RENDU FINAL

**Atelier de renforcement Institutionnel de la plateforme régionale
des OSC mettant en œuvre l'Observation Indépendante**

Douala, 19 -22 Juin 2018



Juillet 2018

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	3
1. INTRODUCTION	4
2. OBJECTIFS DE L’ATELIER	4
3. RESULTATS ATTENDUS.....	5
4. METHODOLOGIE.....	5
5. DEROULEMENT DE L’ATELIER.....	5
5.1. Introduction et présentation des participants	5
5.2. Présentation des documents organiques et adoption de la méthodologie de validation	6
5.3. Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie régionale d’OI	6
5.4. Identification des centres d’intérêt des participants	7
5.5. Présentation des initiatives et méthodologie d’OI dans le Bassin du Congo	8
5.6. Outils technologiques : pertinence pour l’OI	13
5.7. Définition de l’OI et identification de ses principes directeurs	14
5.8. Révision et adoption de la charte.....	15
5.9. Mise à jour et adoption du plan d’action de la stratégie.....	15
5.10. Adhésion à la plateforme et désignation du Secrétariat de Plateforme	16
6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	16
7. EVALUATION ET CLOTURE DE L’ATELIER	18
LISTE DES ANNEXES.....	19

LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

2S2D	Système de Suivi de la Déforestation et de la Dégradation des forêts
APV-FLEGT	Accord de Partenariat Volontaire sur l'application de la loi forestière, la gouvernance et le commerce
CAGDF	Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts
CCMO	Comité Conjoint de Mise en Œuvre
CED	Centre pour l'Environnement et le Développement
CIEDD	Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable
CLV	Comité de Lecture et de Validation
CV4C	Citizen's Voice For Change (projet)
FGDH	Fondation pour la Gouvernance et les Droits de l'Homme
FLAG	Field Legality Advisory Group
FODER	Forêts et Développement Rural
DDF	Déforestation et Dégradation des Forêts
GDRNE	Gestion Durable des Ressources Naturelles et l'Environnement
GT-OI	Groupe de Travail de la société civile sur l'OI
ISO	International Standards Organisation
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
OCEAN	Organisation Congolaise des Ecologistes et Amies de la Nature
OGF	Observatoire de la Gouvernance Forestière
OI	Observation Indépendante
OIE	Observation Indépendante Externe
OIF	Observation indépendante des forêts
OSBTER	Observatoire des Terres d'Afrique Centrale
OSC	Organisations de la Société Civile
OTP	Open Timber Portal
PA-OI	Plateforme Africaine d'Observation Indépendante de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, précédemment nommée Plateforme Africaine d'Observation Indépendante des Forêts (PA/OIF)
PV	Procès-verbal
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Réduction des Emissions de gaz à effet de serre due à la Déforestation et à la Dégradation des forêts y compris l'augmentation des stocks de carbone, la gestion durable et la conservation des forêts
RRN	Réseau Ressources Naturelles
SAILD	Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement
SNOIE	Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe
STR/RTM	Suivi communautaire des forêts en Temps Réel/Real Time Monitoring
TdR	Termes de Référence
WRI	World Resource Institute

1. INTRODUCTION

L'Observation Indépendante (OI) est désormais reconnue comme un outil efficace de lutte contre l'exploitation forestière illégale dans les pays forestiers africains. L'OI contribue plus globalement à l'amélioration de la gouvernance forestière. En Afrique Centrale, des OI ont graduellement éclos depuis 2000, enregistrant des succès allant parfois au-delà des attentes initiales : recul des illégalités forestières, capacités améliorées des agents de l'administration et de la société civile, amélioration de l'image de pays producteurs de bois, implication active des populations riveraines dans le suivi des activités d'exploitation, disponibilité de l'information sur le secteur forestier ... Le Cameroun a fait office de pionnier en la matière. Après 13 années d'OI mandatée, seule l'OI non mandatée y est actuellement pratiquée. Au Gabon, Libéria, et Ghana également, seule l'OI non mandatée est actuellement en activité. En revanche, la Côte d'Ivoire la République Démocratique du Congo, la République du Congo et la République Centrafricaine connaissent à la fois une OI mandatée et non-mandatée. Qu'elle soit mandatée ou non mandatée, l'OI est souvent confrontée aux mêmes défis : relations conflictuelles avec l'administration forestière et le secteur privé, capacités techniques et financières insuffisantes, qualité parfois discutable des données produites, appropriation de l'OI par les communautés dont les forêts font l'objet d'exploitation illégale... Défis qui auraient pu trouver un début de solution grâce à une meilleure coordination des actions d'OI. Outre la dispersion des ressources qu'elle favorise, la faible coordination constitue un obstacle à la crédibilité des acteurs faisant de l'OI, car ces derniers utilisent parfois des méthodes très différentes, collectent et analysent de manière différentes les mêmes faits, pourtant s'adressent aux mêmes décideurs. Au-delà des frontières nationales, la faible coordination est un obstacle à une action d'envergure de l'OI auprès des institutions sous régionales, et par conséquent, un frein à l'efficacité de cet outil à influencer les politiques et décisions majeures. La réflexion initiée en 2014, sous la facilitation de FLAG visait à adresser la question de la coordination entre les acteurs de l'OI. En effet, en Août 2014, un atelier regroupant 8 organisations d'Afrique Centrale et de l'Ouest a permis de jeter les bases pour le lancement d'une plateforme régionale d'OI dont le but est de permettre à l'OI de contribuer effectivement à l'amélioration de la gouvernance forestière en Afrique Centrale et de l'Ouest. Dans la suite de cette réflexion, FLAG a organisé un atelier de renforcement institutionnel de la Plateforme régionale des OSC mettant en œuvre l'OI dans le Bassin du Congo, lequel s'est tenu à Douala (Cameroun) du 19 au 22 juin 2018.

2. OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'objectif général de cet atelier était de renforcer le positionnement de la Plateforme régionale d'OI comme instance de promotion d'une OI plus professionnelle, crédible et efficace dans bassin du Congo.

De manière spécifique, cet atelier visait à :

- Renforcer le dispositif organisationnel de la Plateforme régionale d'OI ;
- Elaborer des références régionales partagées sur l'OI, en tenant compte des méthodologies et outils existants ;
- Identifier des stratégies pour faire de l'OI un véritable outil de dialogue avec toutes les parties prenantes et d'aide à la prise de décision ;

- Examiner les options potentielles de mobilisation des ressources pour assurer la durabilité de l’OI dans la région.

3. RESULTATS ATTENDUS

Les objectifs ci-dessus seront atteints à moyen et long termes. Cependant, au terme de cet atelier quatre résultats importants étaient attendus :

- La Plateforme régionale d’OI est solennellement lancée sur la base d’outils organiques validés : Charte et mandat des responsables ;
- Des principes directeurs et des règles communes sont définis en vue de leur application à l’OI ;
- Une stratégie régionale adaptable et transposable au niveau pays est définie pour renforcer l’influence de l’OI ;
- Des options sont validées pour la mobilisation des ressources nécessaires à la pérennisation de l’OI.

4. METHODOLOGIE

Afin de garantir l’atteinte des objectifs susmentionnés, une approche de travail mixte a été privilégiée. Elle combinait diverses méthodes, dont principalement, brainstorming, exposés, et travaux de groupe, toutefois les interactions directes entre les participants ont été privilégiées. Les participants ont été encouragés à adopter une démarche de recherche de solutions régionales au service des contextes nationaux et locaux.

5. DEROULEMENT DE L’ATELIER

5.1. Introduction et présentation des participants

L’atelier a débuté comme prévu par le programme le 19 juin autour de 09h10, par le mot introductif du modérateur qui après quelques civilités d’usage a passé la parole à la Secrétaire Générale de FLAG qui a souhaité la bienvenue aux participants, rappelé le contexte de l’atelier et ouvert les travaux. Mme Horline NJIKE a également souhaité qu’à la fin de l’atelier, une plateforme d’OI soit mise en place dans la sous-région et que les membres « marchent ensemble».

Après la présentation des participants au total de 23 personnes (dont 5 femmes et 2 observateurs) venant de 12 organisations et de 6 pays (voir liste de présence en Annexe 1), les informations pratiques ont été rappelées et les participants ont fixés les règles de bon déroulement de l’atelier à savoir : pas de violence verbale ; la courtoisie et la tolérance ; demander la parole et l’obtenir avant de s’exprimer ; les téléphones sous vibreur ou silencieux, décrocher à l’extérieur ; éviter les sorties inutiles ; la ponctualité. Le programme de l’atelier a ensuite été présenté et adopté par les participants.

5.2. Présentation des documents organiques et adoption de la méthodologie de validation

En guise d'introduction aux échanges sur la méthodologie d'actualisation et de validation des documents organiques de la Plateforme, notamment la « Charte de la Plateforme /Africaine d'observation indépendante des forêts (PA/-OIF) » et la « Stratégie régionale de mise en œuvre de l'OI par la société civile en Afrique », Mme NJIKE a fait une brève présentation de la version desdits documents élaborés au cours de l'atelier de 2014.

Il ressort de cette présentation que la Charte rappelle les raisons d'être de la Plateforme et fixe sa dénomination, son but, ses objectifs et ses valeurs, ainsi que sa mission. La charte précise également la structure et le fonctionnement de la Plateforme, les rôles du Secrétariat et clarifie les modalités d'adhésion, les droits et obligation des membres. La stratégie régionale quant à elle décrit : le contexte de la mise en œuvre de l'OI dans les différents pays du Bassin du Congo ; les axes et objectifs stratégiques ainsi que les cadres opérationnel, stratégique et politique de l'OI. La stratégie comporte également un plan d'action.

L'approche méthodologique élaborée par les organisateurs de l'atelier qui visait à mettre les documents de travail (charte et stratégie) à la disposition des participants 2 semaines environ avant l'atelier, et de les adopter et valider en plénière sur la base des commentaires reçus n'a finalement pas été retenue du fait du retour limité des organisations contactées.

Au terme des échanges, une nouvelle approche en 5 points a donc été adoptée séance tenante :

- 1) Evaluer la mise en œuvre de la stratégie régionale en plénière, tout en tirant des leçons (voir paragraphe 5.3) ;
- 2) Accorder un nouveau délai jusqu'au soir du Mercredi 20 juin 2018 pour la transmission des commentaires au modérateur et aux organisateurs ;
- 3) Actualiser la charte en plénière, par lecture, échanges de commentaires et amendement progressif des différentes parties ;
- 4) Concentrer les travaux liés à l'actualisation de la stratégie régionale sur son plan d'action, en tenant compte des leçons tirées de l'évaluation de sa mise œuvre, des besoins et des opportunités identifiés au cours des travaux ;
- 5) Accorder aux participants qui ne l'aurait pas encore un délai supplémentaire allant jusqu'au terme de l'atelier pour qu'ils obtiennent le mandat de leurs organisations respectives à l'effet de participer à l'adoption des documents et surtout à la signature de la charte.

5.3. Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'OI

Cette évaluation s'est effectuée en plénière, avec comme support de référence le plan d'action stratégique adopté en 2014. Il ressort de cette évaluation que la stratégie n'a pratiquement pas été mise en œuvre pour les raisons suivantes :

- Le processus de construction de la plateforme n'a pas été achevé ;
- Les efforts de mobilisation des fonds pour finaliser la création de la plateforme et la faire fonctionner n'ont pas été fructueux jusqu'au Projet CV4C ;

- Il n’y avait pas eu de réflexion sur une approche collective de mobilisation des fonds lors de l’élaboration de la stratégie globale ;
- Les OSC concernées ne se sont pas appropriées la plateforme ;
- La communication entre les membres de la plateforme n’a pas été effective.

Les solutions suivantes ont été envisagées pour une meilleure mise en œuvre de la stratégie de la plateforme :

- Répartir les tâches entre les OSC membres ;
- Intégrer les actions d’OI des OSC membres dans le plan d’action de la plateforme ;
- Capitaliser les financements des projets d’OI portés par les OSC membres et leurs expériences antérieures dans la mise en œuvre de l’OI ;
- Cartographier les compétences existantes au niveau des membres ;
- Actualiser les objectifs de la plateforme au regard des centres d’intérêts des membres ;
- Asseoir le plan d’action sur les centres d’intérêt des membres ;
- Utiliser les réseaux sociaux pour faciliter la communication entre les membres ;
- Etendre le champ de compétence de l’OI aux domaines porteurs d’opportunités (REDD+/Climat, Mines etc) en collaborant avec les autres plateformes ou réseaux existants.

5.4. Identification des centres d’intérêt des participants

Suite à l’évaluation de la mise en œuvre de la stratégie, le problème de l’intérêt des OSC à adhérer à la plateforme a été posé, ce qui a conduit à identifier les intérêts et les attentes des participants vis-à-vis de la plateforme. Au terme de cet exercice, les réponses des participants ont été organisées autour de grands centres d’intérêt synthétisés dans le tableau 1.

Tableau 1 : Centres d’intérêts des membres de la Plateforme

Centres d’intérêt	Synthèse des réponses
Stratégie, structuration et fonctionnement pour améliorer la gouvernance des RN (18 réponses)	<ul style="list-style-type: none"> - Relever le défi de la bonne gouvernance - Coordination et cohérence des actions - Mutualiser les efforts - Harmonisation et consolidation des approches méthodologiques - Professionnalisation et certification - Validation de la stratégie - Stratégie flexible pour tenir compte des mutations de l’environnement - Appui aux activités d’OI des membres - Respect des engagements des membres - Prise en compte des spécificités de chaque pays et de chaque organisation dans la stratégie - Standards de l’OI au niveau sous régional - Appui au développement d’une stratégie

Centres d'intérêt	Synthèse des réponses
	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et valider des principes directeurs communs - Adoption et validation de la charte
Effectivité de la plateforme (4 réponses)	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue rotative des réunions de la plateforme - Plateforme dynamique avec communication fluide - Plateforme réaliste, robuste avec des engagements clairs - Promotion de l'OI et élargissement du nombre d'OSC impliqués dans l'OI
Renforcement des capacités (6 réponses)	<ul style="list-style-type: none"> - Sur les régimes des forêts des différents pays - Capacités techniques
Crédibilité et efficacité (8 réponses)	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer/renforcer la crédibilité de l'OI au niveau sous régional - Rendre l'OI plus crédible et efficace - Efficacité dans l'action - Apprendre et rechercher les bonnes pratiques pour avoir plus d'impact sur la gouvernance forestière - Améliorer le suivi des impacts de l'OI
Visibilité et influence (7 réponses)	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la visibilité de l'OI et son influence au niveau national, régional et international et en particulier au niveau du large public - Explorer la possibilité d'affilier la plateforme à la COMIFAC - Espace d'appui et de pression régionale en faveur des OSC faisant l'OI
Partage d'expérience (16 réponses)	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre d'échanges, de capitalisation des compétences, d'expertises, d'informations et d'expériences entre acteurs de l'OI pour augmenter leur impact
Solidarité et synergie (7 réponses)	<ul style="list-style-type: none"> - Initiatives en partenariat et en synergie - Construire un sentiment d'appartenance à une même communauté défendant des valeurs et des intérêts communs
Financement et durabilité (6 réponses)	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des ressources pour l'OI - Assurer la pérennité de l'OI - Définir des mécanismes durables de l'OI en suivant le modèle indonésien - Mettre à disposition des ressources techniques et financières

5.5. Présentation des initiatives et méthodologie d'OI dans le Bassin du Congo

Un des objectifs de l'atelier était de partir des expériences des organisations en matière d'OI pour bâtir une OI crédible et robuste. La présentation succincte des différentes approches regroupées par pays a mis en exergue les bases juridiques, les domaines de l'OI, la méthodologie,

les outils innovants, les rapports avec l'Administration et l'impact en terme de réduction des illégalités.

1. Approche de mise en œuvre de l'OI au Gabon

Deux expériences ont été présentées en ce qui concerne le Gabon.

1. a. l'expérience de Brainforest

Concernant les bases juridiques de l'OI au Gabon, les OSC peuvent se fonder sur les articles 7 et 13 de la loi n°007/2014 relative à la protection de l'environnement en République Gabonaise pour fonder leurs activités. Les domaines observés sont la légalité des activités d'exploitation forestière avec un accent sur les aspects sociaux, de plus en plus, dans le cadre des Grands investissements non forestiers (Mines, Agro-industries...) ayant un impact sur le couvert forestier. La démarche méthodologique que l'OI soit réalisée par Brainforest ou par un de ses partenaire local sont les suivantes : élaboration des TDR, concertations internes et avec les partenaires, missions de collecte des données, traitement de données et élaboration d'un rapport, validation du rapport en interne et saisine des autorités compétentes. Pour ce qui est des rapports avec l'administration, il a été noté une absence d'une convention de collaboration avec l'administration, des suspicions de l'administration vis-à-vis de Brainforest et le désir pour l'administration de disposer d'un droit de regard sur les actions de monitoring et d'OI mené sur les forêts. Enfin, pour ce qui est de l'impact, il s'agit d'une nouvelle thématique pour l'organisation et la Stratégie d'OI est en cours de développement.

1. b. l'expérience de Conservation Justice

Conservation justice apporte une assistance technique au gouvernement gabonais en matière de lutte contre l'exploitation illégale et de lutte contre la corruption dans le secteur forestier. Pour ce faire elle effectue des missions de contrôle en compagnie de l'administration. Ses actions ont conduit à de nombreuses arrestations des agents des eaux et forêts et à inquiéter des officiers supérieurs de l'armée et des magistrats. Conservation justice effectue des missions conjointes avec Brainforest dont l'une a conduit à la suspension de l'exploitation de l'essence « Kevazingo » au Gabon.

2. Approche de mise en œuvre de l'OI en République du Congo

Deux expériences ont été présentées pour la République du Congo.

2. a. L'expérience de CAGDF

La base juridique de l'OI est un Protocole d'accord signé avec le Ministère des forêts qui a délivré à CAGDF un ordre de mission permanent. Le domaine d'intervention de CAGDF c'est les forêts. La méthodologie implique la collecte des données documentaires administration et des sociétés, l'investigation sur le terrain, le traitement des données et la rédaction du rapport, la soumission du rapport au comité de lecture (Ministère, Bailleurs, Société civile, OI), le Quitus de publication et enfin une large diffusion du rapport.

Les activités d'OI ont produits des rapports de mission, des rapports thématiques, des Notes d'analyse, des contributions aux réformes législatives, le renforcement des capacités techniques des OSC.

2. b. L'expérience de FGDH

FGDH fait de l'OIE qui repose plus sur le devoir citoyen de protéger l'environnement que sur un mandat de l'Administration. Leur domaine d'intervention implique le suivi de la gestion forestière y compris REDD+. Pour ce qui est de la méthode, il s'agit de baser les rapports sur des faits avérés et vérifiables, sur une violation claire de la loi, un débat contradictoire autour du rapport et le plaidoyer pour le suivi des recommandations. Chaque mission donne lieu à un debriefing avec l'administration locale et à une table ronde organisé en collaboration avec l'organisation ayant le mandat pour faire l'OI qui implique l'administration. Enfin pour ce qui est de l'impact, l'OI a permis aux administrations de prendre en compte l'influence des OSC auprès des bailleurs de fond.

3. Approche de mise en œuvre de l'OI en RCA (expérience du CIEDD)

Les fondements juridiques de l'OI en RCA sont l'APV-FLEGT et un Protocole d'Accord signé entre le Ministère en charge des forêts et la plateforme GDRNE le 06 mars 2017 ce qui représente la particularité de l'OI en RCA ouvrant la possibilité à plusieurs organisations de la société civile de bénéficier des effets dudit protocole. CIEDD s'intéresse tant aux aspects sociaux et environnementaux de l'exploitation forestière qu'aux normes techniques. Leur méthode est articulée autour de l'identification des sites à visiter et des indicateurs à vérifier de la rédaction des TDR, la demande et l'obtention de l'ordre de mission, la Mission d'OIM (OI et Administration), la session du groupe de travail de la société civile sur l'OI (GT-OI), la session du comité de lecture et de validation (CLV), la remise du rapport au Ministère pour mise en œuvre et suivi des recommandations et publication et la soumission des rapports de mission au Comité Conjoint de Mise en Œuvre (CCMO) de l'APV pour publication. La forte implication de l'administration dans l'OI naissante en RCA amenuise quelque peu son impact.

4. Approches de mise en œuvre de l'OI au Cameroun

Trois expériences ont été présentées pour le Cameroun.

4. a. L'expérience du SAILD

Le SAILD a présenté son expérience dans le développement et la mise en œuvre du système de suivi de la déforestation et de la dégradation des forêts (2S2D). Cette plateforme a été développée pour étendre le spectre de l'observation, consolider les acquis pour rendre l'observation indépendante externe (OIE) plus efficace et rendre les informations plus digestes et accessibles à tous les acteurs. La méthodologie de développement de cette plateforme consiste à développer une plateforme cartographique incluant les titres forestiers et autres titres fonciers à jour ; relier la plateforme au système d'alerte de déforestation de Global Forest Watch ; identifier les faits à observer, notamment les causes de perte des forêts ; concevoir un outil de collecte de données de terrain utilisable hors connexion internet et par tous types de smartphones ; rassembler les rapports d'OIE déjà disponibles et les synthétiser ; consolider les informations disponibles et les rendre accessibles. 2S2D peut être renseigné soit par le Géoportail ou par l'application mobile GeoODK Collect téléchargeable sur Google Play Store.

4. b. L'expérience du CED

Le champ de l'OI pour le CED couvre les différents types d'utilisation des terres et pour ce faire implique différents types de missions : des missions d'investigation/recherche, des missions de

suivi/vérification des dénonciations. La méthodologie s'articule autour de la dénonciation qui déclenche une mission, la planification/recherche documentaire, la collecte de données de terrain, la rédaction du rapport, la phase d'analyse du rapport, la transmission de la dénonciation au MINFOF et au niveau local et le suivi de la dénonciation (Développement d'une stratégie de lobbying). Le traitement et le suivi des dénonciations ou observations s'effectue à travers la plateforme web OBSTER (Observatoire des Terres en Afrique Centrale), développé par le CED et accessible en ligne (voir synthèse des échanges sur les outils technologiques, paragraphe 5.6 – 3).

4. c. L'expérience de FODER

L'OI est réalisée par FODER dans le cadre du Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE). Le SNOIE est un ensemble de procédés de surveillance de l'exploitation des ressources naturelles basés sur une norme internationale (ISO 9001 :2015) comprenant l'observation, la vérification, la communication et le lobbying. Le champ d'intervention du SNOIE couvre l'ensemble des ressources naturelles, il est actuellement mis en œuvre dans les secteurs forestier et minier en ce qui concerne notamment le respect des normes techniques, environnementales et sociales. Sa méthodologie s'articule essentiellement autour de l'observation, la vérification, la communication et le lobbying au sujet des illégalités en se conformant à la norme de qualité ISO 9001 :2015. Le SNOIE est reconnu aujourd'hui dans le monde comme étant le tout premier système d'OI à être certifié ISO 9001:2015. Le SNOIE jouit d'une bonne collaboration avec le gouvernement due à la qualité des rapports et la crédibilité des dénonciations qui sortent du système.

5. Approches de mise en œuvre de l'OI en RDC

5. a. L'expérience d'OGF

OGF a reçu un mandat de l'Administration pour faire de l'OI. Son domaine d'intervention couvre essentiellement l'exploitation forestière et la REDD+. Sa méthode est articulée autour de grandes étapes que sont la planification, la mission de terrain conjointe avec l'administration, la rédaction et la transmission du rapport et le suivi du contentieux et de l'utilisation des outils que sont l'atlas forestier et l'Open Timber Portal (OTP). Les relations sont conflictuelles depuis quelques mois avec l'administration du fait de leur dénonciation de la levée du moratoire sur l'attribution des titres en RDC. Leur impact est principalement la résolution d'un conflit des limites entre des concessions forestières, l'adoption de bonnes pratiques par certaines sociétés forestières, l'élaboration systématique des PV par l'administration en charge de contrôle et le déploiement de l'OI mandatée provincial.

5. b. L'expérience du Réseau Ressources Naturelles

Les bases juridiques de l'OI en RDC sont les articles 53 & 59 de l'arrêté 102/CAB/MIN/ECN-T/15/JEB/09 du 16 juin 2009 fixant les règles et les modalités du contrôle forestier qui font obligation aux OSC de dénoncer les illégalités. RRN intervient dans les 26 provinces de la RDC et son approche de l'OI s'articule autour de l'information et la sensibilisation, le renforcement des capacités (formation et équipement), l'action (visites de surveillance, accompagnement et vérification) et le networking-lobbying. RRN a mis en place des dynamiques locales de surveillance baptisées « Cellule locale de surveillance ». Outre les outils traditionnels de collecte d'informations (GPS, appareil photo, fiches de collecte de données etc.), RRN utilise

de nouveaux outils telles que le suivi de la démarcation des zones de développement rurale (ZDR), des engagements zéro déforestation par les agro-industrielles.

5. c. l'expérience de l'OCEAN : OI-mandatée à l'échelle provinciale

OCEAN est mandaté depuis 2016 pour faire l'OI à l'échelle provinciale avec l'appui de FLAG et d'OGF dans les secteurs forestier dans 3 provinces forestières issues du découpage de l'ancienne province Orientale, (TSHOPO, ITURI et HAUT-UELE). Un ordre de mission du Gouverneur est nécessaire et toutes les missions sont conjointes. La méthode s'articule autour de la planification, une descente de terrain par une équipe constituée de 2 experts OCEAN, 1 expert OSC alliée/province et 2 Inspecteurs de l'Administration, du traitement des données et reportage, une validation interne avant celle effectuée par une commission ad hoc dont le président est le Ministre provincial en charge des forêts et enfin la publication des rapports. Les activités de l'OCEAN ont eu comme impact : le renforcement de l'Administration forestière dans les nouvelles provinces, la révision des politiques provinciales en matière de délivrance des agréments et permis des coupes, l'amélioration du système de contrôle forestier, etc.

6. Synthèse des échanges sur les approches de mise en œuvre de l'OI

Il ressort de ces présentations et des échanges qui les ont suivis, les points communs suivants relatifs à la méthodologie d'OI :

- **Planification et préparation des missions d'OI :** Les missions d'OI sont planifiées et préparées sur la base des informations préliminaires pertinentes et d'une revue de la documentation appropriée, sanctionnée par l'élaboration de TdR
- **Collecte et traitement des données :** La collecte des données d'OI s'effectue à travers des missions de terrain ou des systèmes d'information en utilisant des outils ou logiciels garantissant leur fiabilité (GPS, APN, Smartphones, géo-portails etc.). Les données collectées sont traitées et analysées objectivement pour décrire les faits observés et tirer des recommandations logiques présentées sous différentes formes, la forme de base étant un rapport d'OI.
- **Examen et publication des rapports :** Chaque rapport d'OI fait l'objet d'un examen par une commission multipartite (impliquant notamment la société civile, l'administration et le secteur privé concerné) en vue de la soumission aux autorités compétentes ou aux parties interpellées d'un rapport validé, consolidé ou examiné. La publication d'un rapport d'OI se fait à l'issue d'un contrôle approuvant la qualité du rapport et par des canaux de diffusion formels.
- **Suivi des recommandations et du contentieux :** Les recommandations des rapports d'OI et les cas contentieux ouverts sont suivis selon une stratégie prédéfinie permettant de s'informer sur leur mise en œuvre, de stimuler leur mise en œuvre, d'engager l'action d'autres parties, d'évaluer et documenter les effets/impacts de l'OI. Certaines recommandations sont mises en œuvre ou trouvent des réponses avant la publication des rapports, à la suite des comités de lecture ou des concertations multipartites organisées soit pour la validation des rapports soit pour l'évaluation de leur pertinence. Au Gabon, Conservation Justice (agissant sous un accord de coopération avec le Ministère des forêts) participe activement à l'établissement des PV en cas d'infraction qui sont signés par les OPJ participant aux missions et veille à l'application des sanctions grâce à sa collaboration d'une part avec le Ministère de la Justice et d'autre part avec les forces de

police et de sécurité. Dans un tel contexte, la mise en œuvre des recommandations est immédiate, effective et complétée par le suivi de l'exécution des sanctions.

- **Durée du processus d'OI (de la collecte des données à la publication d'un rapport) :** La durée d'un processus d'OI est très variable selon les pays et les organisations d'observation, allant de 2 semaines à 1 mois pour FODER, elle est estimée à 3 mois et peut s'étendre à 4 mois pour le CAGDF, tandis qu'elle est de 6 mois pour le RRN.

Des clarifications fournies pendant les échanges ont essentiellement portées sur :

- la forme du quitus de publication au Congo qui est écrite ;
- les types de rapports de collaboration qui existent entre OIM et OIE au Congo et en RDC où cohabitent actuellement les deux formes d'OI ;
- les rapports avec le secteur privé dans le cadre du SNOIE au Cameroun existent grâce au mécanisme d'écoute mis en place dans le SNOIE. Ce mécanisme permet d'avoir les feedbacks du secteur privé, même si de manière générale c'est plutôt, une atmosphère de soupçon qui règne.
- les rapports entre Brainforest qui débute son expérience d'OI et Conservation Justice qui intervient d'avantage sous la forme d'une assistance technique au gouvernement. Les deux organisations entretiennent des rapports de collaboration à travers notamment des missions conjointes.

5.6. Outils technologiques : pertinence pour l'OI

1. FLEGT Watch

FLEGT Watch est un système automatisé d'alerte forestière sur base d'images radar en Afrique Centrale et de l'Ouest. Cette plateforme interactive utilise des données produites par l'agence spatiale européenne qui centralise toutes les informations sur les forêts en Afrique centrale et de l'ouest. Les utilisateurs peuvent recevoir des alertes en fonction de leurs besoins.

2. Open Timber Portal

C'est une plateforme web indépendante conçue par World Resource Institute (WRI) en collaboration avec des organisations de la société civile d'Afrique centrale. L'OTP promeut la légalité dans la production et le commerce du bois en compilant des informations provenant des ministères, du secteur privé et des tierces parties sur la conformité légale du secteur forestier. Dans sa forme originelle, l'OTP a été testé depuis 2017 en RoC et RDC et des financements ont été obtenus pour sa mise en œuvre au Cameroun et en RCA.

3. Le système de « Suivi communautaire des forêts en Temps Réel » (STR)

Le STR est un mécanisme de collecte et de transmission rapide des informations de qualité relatives à l'utilisation des ressources naturelles. Il a pour but de réduire le temps de transmission des informations sur les activités forestières illégales et de permettre aux communautés de recevoir des informations en retour de leurs dénonciations auprès des OSC. Il repose du point de

vue technologique sur une application de collecte et de transmission des données (Collecteur) et une plateforme web de partage des informations (ForestLink).

4. Synthèse des échanges sur les outils technologiques

De manière générale la question de la complémentarité et de l'efficacité de l'utilisation de ces outils technologiques aux différentes étapes de la mise en œuvre de l'OI a été abordée. Bien que la plupart des outils soient nouveaux et que leur développement soit en cours, certains à l'instar de l'OTP, OBSTER, 2S2D sont déjà accessibles en ligne et peuvent être utilisés. Cependant, les différents systèmes présentés visent globalement le même objectif, à savoir faciliter l'accès aux informations relatives à la gestion des forêts et à la légalité des bois qui en sont issus. Les échanges ont permis de clarifier l'intérêt de chaque plateforme sous la forme des usages applicables à l'OI, comme le présente le tableau 2.

Tableau 2 : Outils, champs d'application et usages pour l'OI

Outils	Champs d'application			Zones de couverture de en Afrique	Usages pour l'OI
	DDF ¹	OIF	Autres		
OTP	X	X	X	République du Congo, RDC (extension en cours)	Accès aux informations et documents pertinents ; planification des missions ; publication des données et rapports
FLEGT WATCH	X	X	X	Afrique centrale et de l'Ouest	Accès aux données libres radars, satellites etc. de différentes sources ; planification des missions ; publication des données et rapports
STR/RTM (ForestLink)		X		Cameroun, RDC, Ghana	Collecte, transmission, traitement et publication des données et rapports ; alerte
2S2D	X			Cameroun	Collecte des données et dénonciation des activités de DDF; publication des données et rapports ; alerte
OBSTER	X	X		Cameroun, Gabon (extension en cours)	Publication des observations ; dénonciation des activités de DDF; alerte

Les différents exposés présentés lors de l'atelier sont disponibles sur le site internet de FLAG.

5.7. Définition de l'OI et identification de ses principes directeurs

Après avoir reçu quelques pistes pour de réflexion pour la définition des principes directeurs, les participants ont été organisés en quatre groupes de travail pour plancher respectivement sur la définition de l'OI et la définition des principes directeurs en s'appuyant sur des caractéristiques identifiées de manière consensuelle par les participants à savoir : la crédibilité et l'indépendance ; l'objectivité et l'influence, le cadre de référence et les ressources appropriées.

¹ DDF : Déforestation et dégradation des forêts

Au terme des travaux de groupe et de leur restitution en plénière, une définition consensuelle de l’OI a été adoptée et des principes directeurs définis.

L’OI est ainsi définie comme étant :

« *Un ensemble d’activités de surveillance de la gestion des ressources naturelles et de l’environnement, conduit par des tiers. L’OI a pour objectif une meilleure application des normes afin de contribuer à :*

- *L’amélioration de la gouvernance ;*
- *La préservation des ressources naturelles et de l’environnement ;*
- *La protection des droits sociaux ;*
- *L’augmentation et une meilleure répartition des revenus ».*

Dans la mise en œuvre de l’OI, les organisations concernées doivent veiller au respect des 5 principes présenté dans le tableau 3 suivant.

Tableau 3 : Principes de l’OI

Principes	Intitulés
Principe 1 :	Légalité et légitimité de l’OI
Principe 2 :	Indépendance et crédibilité de l’OI
Principe 3 :	Exactitude des faits observés et impartialité
Principe 4 :	Référence à un cadre juridique pertinent étendu aux engagements politiques et contractuels dans la conduite de l’OI
Principe 5 :	Disposition de ressources appropriées et durables pour la conduite de l’OI

Les groupes de travail ont également ébauchés des critères et indicateurs pour chacun de ces principes (voir Annexe 2) mais au regard des contraintes de temps ce travail n’a pas été achevé. Il a été convenu de le confier à un consultant en vue de sa finalisation rapide après l’atelier.

5.8. Révision et adoption de la charte

La charte a été relue et révisée en séance plénière avant d’être mise en forme par l’équipe des facilitateurs et adoptée à l’unanimité par les participants. La version adoptée de la charte se trouve en Annexe 3 de ce rapport.

5.9. Mise à jour et adoption du plan d’action de la stratégie

Suite à l’évaluation de la mise en œuvre de la stratégie élaborée en 2014, à l’identification des centres d’intérêts, des besoins et des opportunités par les participants, le plan d’action stratégique a été révisé et réorganisé autour de trois axes stratégiques eux-mêmes déclinés en objectifs stratégiques ainsi qu’il suit :

Axe stratégique 1 : Effectivité de la Plateforme, décomposé autour de trois objectifs stratégiques qui sont :

- **Objectif 1** : Structurer la plateforme Africaine d’OI (charte, stratégie, organes) ;
- **Objectif 2** : Harmoniser les approches méthodologiques d’OI ;
- **Objectif 3** : Promouvoir le partage d’expérience et l’apprentissage par la recherche/capitalisation des connaissances.

Axe stratégique 2 : Accroître l'influence de l'OI, décliné en les 3 objectifs stratégiques suivants :

- **Objectif 1** : Améliorer la crédibilité et l'efficacité de l'OI ;
- **Objectif 2** : Renforcer les capacités des OSC membres ;
- **Objectif 3** : Favoriser le positionnement stratégique de l'OI auprès des institutions régionales.

Axe stratégique 3 : Financement durable, qui vise les deux objectifs stratégiques ci-après :

- **Objectif 1** : Diversifier les sources de financement de l'OI ;
- **Objectif 2** : Assurer une gestion efficace et efficiente des financements disponibles et à venir.

Le plan d'action stratégique actualisé est disposé en Annexe 4.

5.10. Adhésion à la plateforme et désignation du Secrétariat de Plateforme

Dix (10) organisations sur les douze (12) présentes à l'atelier ont marqué leur adhésion à la plateforme en signant la charte adoptée. Ces organisations sont donc désormais membres de la plateforme, pour les autres il faudra satisfaire aux modalités prévues par la charte à savoir déposer un dossier de demande d'adhésion, être parrainé par un membre et payer sa contribution annuelle qui a été fixé à Cent cinquante mille francs CFA (150 000 FCFA).

La durée du mandat du Secrétariat de la plateforme a été limitée à deux (2) ans renouvelable une fois. Le premier mandat a été confié de manière consensuelle à FLAG comme l'atteste le procès-verbal signé (Annexe 5) par toutes les organisations représentées à cet atelier.

6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'atelier de renforcement institutionnel de la Plateforme régionale des OSC mettant en œuvre l'observation indépendante dans le Bassin du Congo s'est effectivement tenu à Douala du 19 au 22 juin 2018, dans les meilleurs conditions d'organisation technique et logistique.

Les objectifs visés ont été poursuivis, aboutissant à des résultats satisfaisants, bien que pas totalement atteints. En effet, la Plateforme régionale d'OI a été solennellement lancée sur la base d'outils organiques validés et adoptés par les membres, notamment la « Charte de la Plateforme Africaine d'Observation Indépendante de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement en abrégé PA-OI (Résultat 1) ».

Le plan d'action stratégique de la PA-OI a également été élaboré et adopté et FLAG a été désigné de manière consensuelle par les membres pour assurer le secrétariat de la PA-OI pour un mandat de deux (2) ans. Pour le Résultat 2, les travaux ont permis d'arrêter 5 principes directeurs applicables à l'OI et de les définir partiellement à l'aide de critères et d'indicateurs. Les travaux sur les principes directeurs doivent donc être poursuivis suivant les bases jetés par l'atelier et les approches proposées par les participants à travers les formulaires d'évaluation.

En lien avec le résultat 2, une définition commune de l'OI et de ses principaux objectifs a été élaborée et adoptée par les membres. Suivant le résultat 3, le plan d'action stratégique de la PA-

OI a été évalué, et révisé sur la base des centres d'intérêts des membres ainsi que des besoins et opportunités identifiées au cours des travaux. Il ressort des résultats de l'évaluation, que les participants souhaitent mieux intégrer leurs activités d'OI dans le plan d'action stratégique afin de participer activement à sa mise en œuvre grâce aux ressources de leurs différents projets. Il faudra également réviser la description narrative de la stratégie régionale d'OI compte tenu des nouveaux axes adoptés.

Pour le résultat 4, trois principales options de financement ont été identifiées et discutées au cours de l'atelier. Il s'agit de : 1) la mobilisation des fonds auprès des membres (cotisations annuelles, budget des projets d'OI portés par les membres pouvant soutenir la mise en œuvre des activités du plan d'action stratégique de la Plateforme) ; 2) la mobilisation des fonds auprès des bailleurs et partenaires ; 3) l'exploration des possibilités et conditions de financement auprès sources publiques au niveau national. Les opinions des participants sont toutefois restées divergeant sur la dernière option, en raison des risques liés à l'indépendance de l'OI. Les options de financement seront clarifiées et développées dans une stratégie de financement durable de l'OI à élaborer.

Les principales recommandations (pour l'essentiel à court terme) qui se dégagent des travaux de l'atelier et des formulaires d'évaluation sont les suivantes :

Pour le Secrétariat :

- 1) Créer une mailling-list des membres ;
- 2) Partager les documents issus de l'atelier avec les participants ;
- 3) Finaliser la stratégie régionale d'OI de concert avec les membres ;
- 4) Elaborer une stratégie de financement durable de l'OI, un plan de communication et un plan de formation qui peuvent être intégrés ou annexés à la stratégie régionale d'OI ;
- 5) Finaliser les principes directeurs de l'OI, leurs critères et indicateurs ;
- 6) Collecter les contributions annuelles des membres suivant la charte de la Plateforme et le procès-verbal de l'atelier ;
- 7) Développer et partager les outils d'adhésion des nouveaux membres (informations aux candidats² et formulaire d'adhésion);
- 8) Formaliser l'adhésion des membres signataires de la charte par le formulaire ;

Pour les membres :

- 9) Restituer les travaux de l'atelier et partager les documents issus de l'atelier au sein de leur organisation et réseau/plateforme nationale traitant de l'OI ;
- 10) Désigner les personnes de contact de l'organisation auprès de la Plateforme et en informer le Secrétariat ;
- 11) Contribuer à la finalisation de la stratégie régionale de l'OI et à la mise en œuvre de son plan d'action
- 12) Communiquer sur la Plateforme et assurer sa visibilité, par exemple : a) en vulgarisant la charte et la stratégie de la Plateforme pour motiver l'adhésion des autres OSC ; b) en diffusant le PV de l'atelier via le site de l'organisation et via les canaux de communication des réseaux ou plateformes nationales d'OI ; c) en diffusant des

² Conditions et modalités d'adhésion, droits et obligations des membres

- informations sur les activités de la Plateforme ; d) en promouvant les valeurs de la Plateforme ;
- 13) Mobiliser des opportunités de financement pour réaliser les actions prévues ;
 - 14) Verser leurs contributions annuelles conformément à la charte de la Plateforme et au PV de l'atelier ;
 - 15) Envoyer au Secrétariat un rapport semestriel sur la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de la Plateforme, ainsi que les rapports d'exécution des projets liés à l'OI ;

Pour les partenaires (CIDT et autres) :

- 16) Soutenir le fonctionnement du Secrétariat ;
- 17) Financer la mise en œuvre des recommandations et du plan d'action stratégique de la Plateforme ;
- 18) Communiquer sur la création de la Plateforme.

7. EVALUATION ET CLOTURE DE L'ATELIER

L'atelier a été évalué sur la base d'un questionnaire anonyme distribué aux 21 participants présents au moment de l'évaluation. De façon générale, l'organisation technique et logistique de cet atelier a été un succès. Les participants ont été satisfaits par la participation, les échanges (interaction et réseautage), la méthodologie et la facilitation, les supports techniques et la plus-value du thème aux niveaux institutionnel et personnel. Le rapport d'évaluation complet est disponible sur le site internet de FLAG.

LISTE DES ANNEXES

1. Liste de présence
2. Première ébauche des principes, critères et indicateurs de l’OI
3. Charte de la plateforme
4. Plan d’action de la plateforme
5. PV de l’atelier